



COMMUNE DE CALVISSON



TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT SUITE AU SCHEMA DIRECTEUR

Les prix mentionnés dans ce document s'entendent 'Hors Taxes' (sauf lignes particulières 'T.V.A' et 'T.T.C')

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
TRAVAUX PREPARATOIRES		
<p>OPERATIONS PREPARATOIRES DE CHANTIER</p> <p>Installation et repliement de chantier Elle comprend : mobilisation de l'entreprise, de son personnel et de ses moyens, l'établissement des procédures réglementaires de démarrage de travaux, l'aménagement, si nécessaire, des sites pour stockage des matériaux, toutes adaptations de site pour faciliter le maintien d'accès et de circulation, toutes procédures et sujétions liées à la sécurité et à la protection de la santé. Elle est calculée en pourcentage du montant des travaux ou des bons de commande.</p> <p>100 Installation de chantier complète Ce prix rémunère au forfait l'installation de chantier concernant l'ensemble des prestations du marché pendant toute la durée des travaux. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - l'état des lieux avant tout commencement des travaux, - la fourniture et la mise en place de deux panneaux de chantier, modèle et dimensions suivant les prescriptions du Maître d'Ouvrage, - les aménagements de terrain, les fournitures et amenées, les frais d'installation des baraques de chantier (bureaux salle de réunion, atelier, entrepôt...) - les branchements aux réseaux divers (téléphone, eau potable, eaux usées, électricité...), - les frais de gardiennage et de clôture, - l'amenée de la basse tension sur le chantier pour alimenter l'éclairage éventuel et la signalisation lumineuse temporaire automatique ou non, - les installations assurant l'hygiène et la sécurité, y compris les dépenses liées aux procédures et moyens d'hygiène et de sécurité pendant les travaux, - les dépenses liées aux abonnements divers et aux consommations (eau, électricité et téléphone), - l'amenée et le repliement du matériel nécessaire à l'ensemble des travaux, - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, matériaux en excédent et la remise en état des lieux. Les installations ci-dessus achevées, le matériel de chantier amené à pied d'oeuvre, une fraction égale à 75 % de ce prix sera réglée à l'entrepreneur. Le solde sera versé après rapatriement de tous les matériaux, installations et remise en état des lieux. LE FORFAIT :</p>		
<p>101 Dépose et repose d'équipements divers Ce prix rémunère au forfait la dépose et la repose suivant les indications du Maître d'Ouvrage des équipements de signalisation et du mobilier urbain présent sur la zone de travaux. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repliement du matériel nécessaire, - la dépose soignée des équipements, - la démolition et l'évacuation des massifs de fondation, - le chargement, la protection et la mise en stock des équipements, - la reprise sur stock et la repose en fin de chantier y compris massifs de fondation et fixations. Mains d'oeuvre et toutes sujétions. L'UNITE :</p>		
<p>102 Démolition de béton ou de maçonnerie Ce prix rémunère au mètre cube la démolition de béton ou de maçonnerie d'ouvrages existants situés dans l'emprise du projet., y compris béton armé. Il comprend le chargement, le transport et l'évacuation des gravats en décharge agréée. Tous les aléas et sujétions de fourniture et d'exécution. LE METRE CUBE :</p>		
<p>103 Sondage de recherche de réseau Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un sondage en terrain de toute nature de dimension 1,5 mètre par 1,5 mètre sur 2,00 mètres de profondeur, aux emplacements définis en accord avec le maître d'œuvre, pour repérage de réseaux existants. L'entreprise reportera sur le plan d'implantation les ouvrages relevés en x,y,z en précisant la nature, le diamètre et le type de réseau. Il comprend notamment :</p>		

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> - la signalisation de chantier y compris circulation alternée, - le découpage préalable de la chaussée à la scie à disque, - la démolition de chaussée et l'évacuation en décharge, - les terrassements en terrain de toute nature y compris rocher, - l'étalement et le blindage des fouilles, - le pompage des eaux en fond de fouille, - le dégagement à la main des réseaux, - le béton d'enrobage pour protection des ouvrages découverts, - le remblaiement des tranchées en matériaux identiques à l'existant y compris grave émulsion sous Route Départementale, - le remblaiement par couches de 0.20m maximum soigneusement compactées, - la réfection du revêtement de chaussée de façon identique à l'existant quelle que soit sa nature. <p>Tous les aléas et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.</p> <p>L'UNITE :</p>	
	<p>104 Panneau de communication</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose d'un panneau de communication avant le démarrage des travaux selon les prescriptions du Maître d'Ouvrage.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des frais de maquette, l'implantation, la prise en compte des conditions d'accès, de manœuvre et d'exécution de la prestation, - le transport, la mise à pied d'œuvre, les terrassements pour les plots de fondation, la réalisation des massifs bétons de fondation, la fourniture des supports métalliques ou bois, ces points étant dimensionnés en fonction de la dimension du panneau et selon la catégorie de la zone vis à vis de son exposition au vent, - l'entretien, la maintenance pendant toute la durée du chantier, le démontage du panneau, son emport et sa mise en dépôt à la fin du chantier, les démolitions des supports et fondations, le chargement, l'évacuation en décharge autorisée. <p>LE METRE CARRE :</p>	
	<p>105 Constat d'huissier</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un constat d'huissier au préalable du démarrage des travaux.</p> <p>Il comprend un rapport photographique des façades, des seuils, des marches, murs de clôture, panneaux de signalisation et ouvrages particuliers, état des revêtements ainsi que des maisons et éventuellement des commerces.</p> <p>Le rapport sera remis en deux exemplaires : un pour le Maître d'Ouvre et 1 pour le Maître d'Ouvrage</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
	<p>106 Prestation de marquage piquetage conformément à la norme XP-S70-033-4</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, l'ensemble de la prestation de marquage des réseaux existants conformément à la norme XP-S70-003-4 issue de la réforme DT- DICT. Il comprend également le maintien du marquage pendant toute la durée du chantier afin que les réseaux existants soient repérés à n'importe quel moment du chantier y compris après les phases de terrassements.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
	<p>Signalisation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la signalisation temporaire, son implantation, son déplacement à l'avancement et son repliement pendant toute la durée des travaux, suivant les prescriptions en vigueur et les indications complémentaires données par le maître d'œuvre et les gestionnaires des voies.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation d'approche, de position et de fin de prescription, - la signalisation lumineuse de chantier clignotante ou à défilement, équipée de batteries et d'un contrôleur intégré permettant la coordination par ondes radio, - la signalisation horizontale délimitant les voies de circulation en cours de chantier, - la fourniture, transport, déchargement et mise en place des panneaux et dispositifs de signalisation tels que : cônes, balisettes de jalonnement, piquets de balisage K5B, - les modifications de signalisation nécessitées par l'évolution du chantier ou les interruptions de travaux, - le repliement définitif en fin de travaux ainsi que l'effacement de la signalisation horizontale temporaire et la remise en état des lieux. 	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
107	<p>Le matériel fourni par l'entrepreneur sera en très bon état et restera sa propriété. Il en assume seul les risques de perte et de dégradation éventuelle. NOTA : Il ne concerne pas les dispositifs nécessaires à une circulation alternée éventuelle. Sur voie communale LE FORFAIT :</p>	
108	<p>Sur route départementale LE FORFAIT :</p>	
109	<p>Circulation alternée Ce prix rémunère par journée (une journée = 24h) la mise en place et l'exploitation pendant la durée du chantier d'une signalisation dans le cas d'une circulation alternée manuelle (piquet K10) ou par feux tricolores à pilotage automatique. Il comprend également, le déplacement, le repliement et toutes sujétions de fonctionnement. LA JOURNEE :</p>	
110	<p>DEPOSE AMIANTE Plan de retrait amiante Réalisation du dossier réglementaire - "plan de retrait" - d'information des organismes compétents y compris descriptif des procédures d'exécution selon la réglementation en vigueur LE FORFAIT :</p>	
111	<p>Installation de chantier AMIANTE Ce prix comprend la mise à disposition du personnel d'un module de décontamination avec SAS + douches (y compris raccords AEP, EU, EDF) selon la dernière réglementation + essais et mesures d'empoussièrement par un organisme agréé puis son enlèvement. LE FORFAIT :</p>	
112	<p>TRAVAUX PARTICULIERS Dossier de récolement des travaux Ce prix rémunère l'établissement des dossiers de récolement établis en 3 exemplaires, y compris relevés sur le terrain, exécution des dessins, des tirages et toutes sujétions. Les documents remis au maître d'ouvrage comprendront : * pour l'Alimentation en Eau Potable : - le report exact du tracé des canalisations, leur nature et leur diamètre, la position des robinets vannes, ventouses, vidanges, regards et autres pièces spéciales sur un plan parcellaire. - le croquis détaillé indiquant la position de robinets vannes et des robinets de branchement par rapport aux repères naturels existants à proximité ; la position de chaque robinet étant déterminée par trois recoupements. - chaque croquis portera un numéro d'ordre qui figurera également sur le plan cadastral ci-dessus. En ce qui concerne les robinets de prise de branchement particulier, chaque croquis indiquera le nom du propriétaire ou du locataire de l'immeuble branché. * pour l'Assainissement : - le report exact du tracé des canalisations, et leurs diamètres, de la position des regards, chasses, piquages, branchements particuliers avec indication des profondeurs des regards (fils d'eau) sur plan parcellaire. Il sera précisé les matériaux constitutifs - des croquis détaillés indiquant la position des regards, des culottes ou pièces de branchement par rapport aux repères naturels existants à proximité ; la position de chaque ouvrage ou pièce étant déterminée par trois recoupements. - chaque croquis portera un numéro d'ordre qui figurera également sur le plan cadastral ci-dessus. En ce qui concerne les branchements particuliers, chaque croquis indiquera le numéro cadastral de la parcelle sur laquelle se situe l'immeuble branché.</p>	
113	<p>Dossier de récolement d'ouvrage repéré L'UNITE :</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
TERRASSEMENTS		
TERRASSEMENTS CANALISATIONS		
<p>Découpage soigné de revêtement</p>		
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire le découpage soigné d'un revêtement en enrobés ou en béton de chaussée ou de trottoirs à la scie circulaire ou à la bêche pneumatique jusqu'à 8 cm d'épaisseur.</p>		
114	<p>Découpage de revêtement bitumineux LE METRE LINEAIRE :</p>	

<p>Exécution de tranchées pour CANALISATION en terrains de TOUTES NATURES</p>		
<p>Ce prix rémunère l'exécution d'une tranchée en terrain de toute nature (y compris rocher) pour la pose de canalisations.</p>		
<p>Il comprend :</p>		
<p>- le piquetage et l'approche du matériel,</p>		
<p>- la démolition préalable de la chaussée quel que soit le type de revêtement et son épaisseur, y compris emploi de BRH</p>		
<p>- la fouille en terrain de toute nature y compris rocher, et notamment l'emploi d'engins mécaniques spéciaux tels que le BRH,</p>		
<p>- les terrassements manuels complémentaires éventuellement nécessaires,</p>		
<p>- le rejet sur berge et la mise en dépôt provisoire des déblais,</p>		
<p>- la mise en remblai des déblais (sous réserves d'acceptation du maitre d'œuvre)</p>		
<p>- le dressement des parois, le réglage, le nivellement et le compactage du fond de fouille,</p>		
<p>- le détournement éventuel des eaux de ruissellement et des eaux pluviales,</p>		
<p>- le maintien hors d'eau du fond de fouille par l'épuisement des eaux souterraines pour un débit < à 20 m³/H,</p>		
<p>- les contraintes dues aux croisements des réseaux de diamètre < 300mm quels que soient la nature et le nombre de réseaux croisés,</p>		
<p>- la remise en état des ouvrages croisés,</p>		
<p>- le maintien en service des réseaux d'assainissement unitaires existants,</p>		
<p>- les mesures nécessaires pour assurer la circulation ainsi que les accès aux propriétés riveraines,</p>		
<p>- le maintien en service des réseaux existants quelle que soit leur nature (AEP, EDF, FT, PLUVIAL...)</p>		
<p>- la dépose de canalisations existantes abandonnées ou non réutilisées dans l'emprise de la tranchée quelle que soit leur nature,</p>		
<p>Il s'applique au mètre linéaire de tranchée jusqu'à 1.30 m de profondeur, en fonction de la largeur théorique de la tranchée définie sur les coupes types du DCE.</p>		
115	<p>Tranchée en terrain de toutes natures de largeur 120 cm LE METRE LINEAIRE :</p>	

116	<p>Tranchée en terrain de toutes natures de largeur 160 cm LE METRE LINEAIRE :</p>	

<p>Surprofondeur de tranchées pour CANALISATION</p>		
<p>Ce prix rémunère l'ouverture d'une tranchée définie à l'article "Exécution de tranchées" dont la profondeur est supérieure à 1.30 m.</p>		
<p>Il s'applique au décimètre de surprofondeur par mètre linéaire.</p>		
117	<p>Surprofondeur de tranchée en terrain de toutes natures LE DECIMETRE/METRE LINEAIRE :</p>	

<p>Dépose et repose</p>		
118	<p>Dépose et repose d'arbre</p>	
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose et la repose d'un arbre.</p>		
<p>Il comprend :</p>		
<p>- l'amenée et le repliement du matériel nécessaire,</p>		
<p>- la dépose et le stockage sur un lieu adapté,</p>		
<p>- la repose et la mise en place de terre végétale si nécessaire,</p>		
<p>- l'arrosage.</p>		

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
L'UNITE :		
119	Dépose de bordure et caniveau LE METRE LINEAIRE :	
<p>BORDURES - PAVES - CANIVEAUX</p> <p>Bordures béton Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'éléments normalisés jusqu'à 1.00 m de longueur, y compris rampants, les terrassements nécessaires, la fourniture et la mise en place de béton dosé à 250 kg pour lit de pose sur une épaisseur minimale comprise entre 0.15 et 0.20 m, des butées, le remplissage des joints dans les courbes au mortier de ciment, les adaptations nécessaires et toutes sujétions de pose ainsi que l'évacuation des déblais excédentaires ou le régilage sur place.</p> <p>120 Bordures béton type T2 LE METRE LINEAIRE :</p>		
121	Bordures d'ilots béton type I2 LE METRE LINEAIRE :	
<p>TRAVAUX PREPARATOIRES</p> <p>TERRASSEMENTS CANALISATIONS</p> <p>122 Evacuation des déblais de tranchées Ce prix rémunère au mètre cube non foisonné l'évacuation dans un lieu de dépôt autorisé (convention de dépôt à fournir par l'entreprise au maître d'oeuvre) des déblais de tranchées y compris des déblais issus de la démolition de revêtement. Il comprend : - Le chargement et le transport des déblais quelle que soit la distance entre le chantier et le lieu de dépôt - les frais de mise en dépôt, - les frais de déchargement, Ainsi que tous les aléas et sujétions de mise en œuvre de cette procédure.</p> <p>Il ne sera pas tenu compte pour le calcul du volume des déblais du foisonnement des matériaux. Les quantités considérées seront calculées selon la largeur de tranchée et la profondeur de tranchée réellement exécutées, dans la limite des dimensions définies sur les coupes types. Toute surlargeur de tranchée supérieure aux dimensions définies sur les coupes types sera à la charge exclusive de l'entreprise. Toutes sujétions de mise en œuvre de cette procédure. LE METRE CUBE :</p>		
<p>119 Etalement et blindage Ce prix rémunère au m2 l'étalement et le blindage des parois des tranchées selon des hauteurs de tranchée pour la protection des travailleurs conformément à la réglementation en vigueur, notamment en cas de terrains instables ou en agglomération, à l'aide d'un système mécanique mobile. Le blindage jointif de parois de fouilles comprend la mise en place, déplacement et enlèvement réalisé par havage ou enfilage de panneaux, main d'oeuvre et toutes sujétions. La surface à prendre en compte sera la surface de blindage en contact avec la paroi, augmentée de 0.20 m hors sol pour plinthe.</p>		
123	Etalement et blindage des fouilles jusqu'à 2.50 m LE METRE CARRE :	
124	Etalement et blindage des fouilles de 2.50 à 4 m LE METRE CARRE :	
<p>125 Plus value pour Longement de câbles ou canalisations Ce prix rémunère au mètre linéaire les sujétions particulières dues à la présence de câbles, canalisations, aqueducs, rencontrés le long de la fouille, y compris le repérage, le soutènement provisoire, les réfections</p>		

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>éventuelles, la fourniture des matériaux manquants, le terrassement manuel et toutes sujétions. On entendra par «câble», le câble ou groupe de câbles appartenant à un même concessionnaire. Dans le cadre de plusieurs canalisations existantes longées en parallèle ex: GdF, Edf, AEP...), cette plus-value n'est appliquée qu'une seule fois. LE METRE LINEAIRE :</p>	
126	<p>Passage de conduites sous obstacles existants Ce prix rémunère à l'unité les sujétions particulières dues à la présence de câbles, conduites, canalisations, aqueducs de diamètre > 300mm rencontrés perpendiculairement à la fouille (angle > 45°) , y compris le repérage, le soutènement provisoire, la dépose, la repose, les réfections éventuelles à l'identique de l'existant, la fourniture des matériaux manquants, le terrassement manuel et toutes sujétions. On entendra par «câble», le câble ou groupe de câbles appartenant à un même concessionnaire. Il en est de même pour les fourreaux. Le croisement de câbles, conduites, canalisations et réseaux divers < 300mm est compris à l'article "Exécution de tranchée en terrain de toute nature" et ne donnera lieu à aucune rémunération complémentaire.</p> <p>L'UNITE :</p>	
127	<p>Grillage avertisseur Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur inaltérable de 0.30 m de largeur dans la tranchée, posé à 0.20 m au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation. - Rouge/Electricité - Jaune/Gaz - Vert/Télécommunication - Bleu/Eau potable - Marron/Eaux usées</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
128	<p>Traversée de ruisseau Ce prix rémunère au mètre linéaire la traversée d'un ruisseau. Il comprend la fourniture, la mise en oeuvre et l'enlèvement de matériaux nécessaires à la confection d'un batardeau, s'il y a lieu la mise en place provisoire de tuyaux pour l'écoulement des eaux et la remise en état des lieux des berges après l'exécution de la fouille, la pose du collecteur et le remblayage de la fouille. La distance à prendre en compte sera mesurée entre les hauts de talus. LE METRE LINEAIRE :</p>	
129	<p>Purge fond de fouille Ce prix rémunère au mètre cube, la purge du fond de fouille de la tranchée sur une épaisseur qui permet d'atteindre le niveau du substratum lors des venues d'eau importante malgré le rabattement de nappe, il comprend : - toutes les contraintes inhérentes au terrassement (croisement, longement, dévoiement de réseaux, la profondeur, la nature du terrain) et toutes autres sujétions, - le chargement et l'évacuation en décharge agréée, - la mise en oeuvre de "ballast" ou de 60/80 en fond de fouille Il tient compte de tous les aléas et sujétions. LE METRE CUBE :</p>	
130	<p>TRAVAUX PREPARATOIRES TERRASSEMENTS CANALISATIONS Dépose de canalisations existantes Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de canalisations existantes hors service, l'évacuation dans un centre de recyclage agréé le plus proche quelle que soit leur nature et leur diamètre (non compris amiante ciment). Il tient compte de tous les aléas, main d'oeuvre et toutes sujétions.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>DEPOSE AMIANTE</p> <p>Dépose de canalisation AMIANTE CIMENT existante Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de canalisation amiante-ciment existante, comprenant le stockage sur palettes et tous les aléas de stockage et de gardiennage et conformément à la réglementation en vigueur à la date de remise des offres.</p> <p>131 Pour un linéaire supérieur à 300 mètres</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
	<p>Evacuation déchets AMIANTE Ce prix rémunère à la Tonne (calculée sur la BASE de 40 kg/m²) la mise en décharge spécialisée des canalisations amiante-ciment sur un site de traitement autorisé. Ce prix comprend le stockage sur chantier, le transport, l'enfouissement avec délivrance d'un bordereau de suivi de déchets, tous aléas et sujétions. Tonnage pris sur la base des bons de prise en charge par le centre spécialisé.</p> <p>132 Pour un poids supérieur à 2 tonnes</p> <p>LA TONNE:</p>	
	<p>133 Vacation pour analyse d'air de type META Ce prix comprend la rémunération d'une prestation d'analyse d'air sur site conformément au décret du 4 mai 2012 qui stipule :</p> <p>" Art. R. 4412-128. : Afin de s'assurer de l'absence de dispersion de fibres d'amiante dans l'environnement du chantier et des locaux adjacents, l'employeur vérifie le respect de la valeur fixée à l'article R. 1334-29-3 du code de la santé publique par des mesures d'empoussièrement réalisées :</p> <p>" 1o Dans la zone d'approche de la zone de travail ; " 2o Dans la zone de récupération ; " 3o En des points du bâtiment dans lequel se déroulent les travaux ; " 4o A proximité des extracteurs dans la zone de leur rejet ; " 5o En limite de périmètre du site des travaux pour les travaux effectués à l'extérieur.</p> <p>Les normes de référence pour les mesures de contrôle sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la norme AFNOR NF X 43-269 de décembre 1991 "Qualité de l'air – Air des lieux de travail - Détermination de la concentration du nombre de fibres par microscopie optique en contraste de phase - Méthode du filtre à membrane", • la norme AFNOR NF X 43-050 de janvier 1996 "Qualité de l'air – Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission - Méthode indirecte". <p>Dans les deux cas, les fibres à prendre en compte sont les fibres (article 18 du décret n° 96-98, arrêté du 15 janvier 1998) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de longueur supérieure à 5 microns, • de largeur inférieure à 3 microns, • de rapport de la longueur sur la largeur supérieure à 3 <p>L'UNITE :</p>	
	<p>134 Forfait pour traversée de voie verte Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des prestations de réparation des aménagements de surfaces sur la voie verte départementale et comprend entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute la signalisation à mettre en place pour garantir la sécurité des usagers - ensemble des démolitions préalables nécessaires aux travaux (rabotage, décaissement, démolition de maçonneries, dépose bordures,...) - ensemble des déposes et repose de mobilier si nécessaire, - réfection de chaussée toute largeur sur le linéaire impacté en BB0/6 - reprise des résines à l'identique de l'existant <p>LE FORFAIT :</p>	
FORAGE DIRIGE		
	<p>Forage dirigé Ce prix rémunère l'exécution d'un forage dirigé selon les prestations ci-dessous. La liste et le contenu de cette rubrique ne sont pas exhaustifs, l'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que le coût global de cette rubrique couvrira l'ensemble des prestations du forage dirigé.</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>L'entreprise est réputée tenir compte dans son offre de toutes fournitures, transport, main d'oeuvre et sujétions pour la réalisation complète des travaux y compris dossier administratif.</p> <p>1 - Transfert et mise en place de la foreuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la descente et la mise en place de l'ensemble du matériel, - les raccordements des branchements d'eau et d'énergie, - le réglage et les essais préalables du matériel à la mise en route, - la pose des repères d'alignements et de nivellements, - le réglage des appareillages de précision pour la conduite des travaux, - le démontage du matériel et des installations après réalisation du forage, - la remontée de l'ensemble du matériel. <p>Il comprend les sujétions normales de mise en route du système tels que les essais du matériel, la définition des produits de lubrification, l'étalonnage du matériel de précision des alignements et du nivellement, la vérification des canalisations de transport des fluides et des terres extraites.</p> <p>2 - Exécution des fosses de départ et de réception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement de l'emplacement des fosses, y compris mise à niveau du terrain, - protection de l'ouvrage, - la protection des ouvrages et des plantations existants aux alentours, - l'installation d'un dispositif d'évacuation des eaux, - les frais d'implantation et de nivellement, - la mise en oeuvre d'un blindage si nécessaire, - l'épuisement de la fouille pour la durée nécessaire, - le terrassement exécuté manuellement ou par engins mécaniques quelles que soient la dureté et la tenue des terrains rencontrés, la remontée des matériaux en surface, - la mise en dépôt éventuelle, en trémie ou multibenne et leur évacuation dans un centre de recyclage agréé le plus proche (selon fourniture des tickets de pesée). <p>3 - Fourniture et mise en place du tuyau par forage dirigé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assemblage et la mise en place des tuyaux PEHD, y compris les sujétions et dépenses de main d'oeuvre et de location du matériel de location spécifique, - la mise en place à l'aide du forage dirigé des tuyaux, y compris les opérations de soudures par un personnel qualifié, <p>les opérations de réalisation du forage dirigé,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose aux 2 extrémités du forage dirigé d'une bride correspondant au diamètre du tuyau pour le raccordement des canalisations y compris pièces de réductions nécessaires. <p>4 - Evacuation des boues du forage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les boues décantables, les produits sont évacués dans des conditions habituelles de matériaux humides ou secs, - pour les boues non décantables, les produits sont recueillis dans des bacs de décantation et évacués par bennes étanches. <p>Les produits seront évacués quels que soient leur consistance par tous les moyens adaptés dans un centre de recyclage agréé (selon fourniture des tickets de pesée), y compris l'entretien des chaussées en parfait état (nettoyage et mise en place d'une station de lavage des roues avant la sortie du chantier).</p> <p>La rémunération s'entend pour la réalisation d'un terrain ordinaire (rocher non compris).</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire, la longueur de la canalisation prise en compte sera celle de la projection sur le TN du profil théorique.</p> <p>135 Amené et repli du matériel LE FORFAIT :</p>	
136	<p>Canalisation pour forage dirigé PE100 RC PN 16 DN 147.2/180 mm LE METRE LINEAIRE :</p>	
FONCAGE SOUS RD40		
137	<p>Fonçage horizontal Amené et repli du matériel de forage Ce prix rémunère la prestation d'amené et de repli de tous le matériel nécessaire à la réalisation de l'opération de fonçage ou forage horizontal. Il comprend, toutes les contraintes inhérentes aux difficultés d'accès le cas échéant. LE FORFAIT :</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
<p>138 Ouverture des fosses entrées et sorties Ce prix rémunère la réalisation des puits d'attaques et de sortie, les installations pour fonçage destiné au passage d'une conduite gravitaire d'un diamètre inférieur, la profondeur des puits étant adaptées au profil. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements des puits d'attaque et de sortie, l'observation du terrain rencontré pour le choix de la méthodologie, - la réalisation d'une assise et d'un radier de blocage béton, - les contraintes dues a la présence de réseaux existants et à leur maintien en service, - le blindage des fosses, l'enlèvement après chantier, ou talutage des fosses, - la butée d'appui, - l'installation, mise en place du dispositif de fonçage, - la dépose et la repose des panneaux routiers si nécessaire, - la signalisation, - le remblaiement et remise en état des lieux, - la plus-value pour terrassement dans le rocher, - la plus-value pour l'épuisement des venues d'eaux - l'énergie nécessaire pour les machines de forage, <p>LE FORFAIT :</p>		
<p>Fonçage horizontal sous gaine acier Ce prix rémunère la prestation de fonçage ou forage horizontal permettant la mise en place et le calage d'une conduite gravitaire de diamètre inférieur, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture d'un tuyau acier revêtu ou béton âme tôle ou polyester renforcé de fibre de verre réalisant fourreau, y compris l'approche, la descente dans le puits d'attaque, les soudures entre éléments (gaine acier), la reconstitution du revêtement, continuité de la protection, - le poussage de la gaine en sol, - le forage des terres, leurs évacuations, emports à la décharge, frais de mise en décharge, - les contrôles du tronçon et les levés, - les précautions d'usages aux croisements de réseaux, - les reprises, injections de vides si nécessaire, - les traineaux pour guidage des conduites, centreurs, - le poussage éventuel des conduites dans gaine en coordination avec le canalisateur, - le calage de la conduite gravitaire dans le fourreau avec des fixations adaptées, - le calfeutrement aux extrémités. <p>139 Fonçage horizontal de diamètre 800 mm y compris fournitures fourreau acier Ce prix rémunère la réalisation d'un fonçage avec mise en oeuvre d'un fourreau acier DN 800 conformément à l'article III.18 du CCTP.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>		
<p>140 F et P canalisation FONTE DN 300 dans fourreau acier y/c collier de centrage</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>		
RABATTEMENT DE NAPPE		
<p>141 Réalisation d'un puit de pompage crépiné en DN600 y/c groupe de pompage</p> <p>LE FORFAIT :</p>		
<p>142 Mise en place et gestion du refoulement y/c décantation</p> <p>LE FORFAIT :</p>		
<p>143 Epuisement des eaux souterraines en tranchée Ce prix rémunère la plus-value à appliquer pour l'évacuation ou l'épuisement des venues d'eaux souterraines dans le cas où le débit est supérieur à 20 m³/H, y compris toutes sujétions de fourniture, de courant électrique, ainsi que les frais de main d'œuvre du personnel nécessaire. Cette plus-value sera payée sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la hauteur d'eau au fond de fouille devra être supérieure à 0.50 m mesurée à partir des côtes de la génératrice inférieure de la conduite (côte profil en long du projet), 		

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>- l'épuisement de cette eau devra nécessiter l'utilisation continue pendant toute la durée de la journée de travail d'une installation de pompage dont le débit effectif devra être supérieur à 20 m3/H (en dessous de ce débit, il n'est pas prévu de plus-value), L'entrepreneur devra tenir à la disposition du maître d'oeuvre tout le matériel nécessaire à l'estimation de ces débits qui seront consignés contradictoirement sur des attachements journaliers. Le remblaiement de la tranchée devra être effectué aussitôt après la pose des canalisations. Il est précisé que l'entrepreneur devra obligatoirement obtenir l'accord écrit du maître d'oeuvre pour le choix du procédé de l'assèchement des fouilles, épuisement ou rabattement de nappe. Il s'applique à l'heure de fonctionnement du pompage, toutes sujétions comprises. LE METRE LINEAIRE :</p>	
REFECTION DE CHAUSSEE		
	<p>TRAVAUX PREPARATOIRES REFECTIONS DE CHAUSSEES Matériaux de remblaiement Ce prix rémunère le remblaiement des fouilles en un matériau différent de celui de l'extraction mis en oeuvre par engins mécaniques. Il comprend : - la fourniture du matériau, - le chargement au lieu d'emprunt, le transport et le déchargement au lieu d'emploi, - la mise en oeuvre dans la fouille par couches de 0,20 m d'épaisseur compactée jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95 % de l'O.P.M., - les essais de compactage avant mise en oeuvre éventuelle de réfection de chaussée, Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions et s'applique au mètre cube de remblaiement en place dans les fouilles, mesuré contradictoirement. 144 Gravillons 2/6 de carrière LE METRE CUBE :</p>	
	<p>145 Ballast 20/40 LE METRE CUBE :</p>	
	<p>146 GNT 0/31,5 de carrière LE METRE CUBE :</p>	
	<p>147 Réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid e=8cm Ce prix rémunère la réfection provisoire de chaussée sur voirie départementale en enrobée à froid sur l'emprise des tranchées et prend en compte les sujétions qu'impliquent ces travaux. Il comprend : - l'application d'un revêtement en enrobé à froid épaisseur 8cm, - le compactage, - toutes fournitures et mains d'oeuvre Il tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation, y compris les écarts dans les épaisseurs de chaussée, l'exécution éventuelle par moitié de chaussée ou avec "pont" pour véhicule. Il comprend également le maintien en état de la réfection provisoire de chaussée pendant toute la durée des travaux, toute reprise de l'enrobé à froid dégradé en cours de chantier étant à la charge exclusive de l'entreprise. Il s'applique au m2 de chaussée revêtue, dans la limite des largeurs de réfection de tranchées définies sur les coupes types de tranchées. Toute surlargeur de réfection de chaussée sera à la charge exclusive de l'entreprise. LE METRE CARRE :</p>	
	<p>148 Décaissement de chaussée provisoire sur RD pour réfection définitive e=20 à 30 cm Ce prix rémunère au m3 en place, l'exécution de décaissement de la chaussée sur une profondeur moyenne de 20 à 30 cm quelle que soit la structure. Il comprend entre autres : - les personnels, la fourniture et la mise en oeuvre de tous les engins, matériaux et matériels nécessaire à</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>la réalisation des travaux, le repli, le nettoyage ainsi que tous les aléas et sujétions compris.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménée et le repli des engins de puissances adaptée, - la réalisation des découpes nécessaires, - la réalisation du terrassement mécaniquement ou manuellement sur une épaisseur moyenne de 30 cm, le dressage du bord de fouille, - le dégarnissage soigné autour des ouvrages enterrés à conserver, - tous les travaux provisoires pour la protection des ouvrages enterrés à conserver, - la réalisation des accès et cheminements piétons provisoires aux riverains en GNT 0/20 soigneusement compactés, - la mise oeuvre des balisages et des protections de sécurités nécessaires, - le chargement et l'évacuation des déblais en décharge autorisée, le réglage des accotements et des talus conformément aux profils en travers, démolition des maçonneries existantes dans l'emprises des terrassements <p>LE METRE CUBE :</p>	
<p>149</p>	<p>Grave bitume e = 12 cm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en oeuvre de Grave bitume 0/20 pour la réalisation des structures de chaussées.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de granulat 0/20 et d'émulsion de bitume cationique à rupture lente ou sur stabilisée dosée entre 3 et 5%, - la fourniture du certificat de fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport et le déchargement au lieu d'emploi, - la mise en oeuvre mécanique par finisseur ou niveleuse en deux passes, - la réalisation d'un traitement de surface à raison de 1200 g/m2 d'émulsion spéciale, - les essais de laboratoire et de contrôle conformément aux préconisations du fascicule 25 et 27 du CCTG. <p>Tous les aléas et sujétions de fourniture et mise en oeuvre,</p> <p>LA TONNE:</p>	
<p>150</p>	<p>Réfection de chaussée en béton bitumineux</p> <p>Ce prix rémunère la réfection de chaussées en béton bitumineux.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rabotage, - l'évacuation des déblais, - la remise en forme de la couche de forme, - la couche d'imprégnation, - la couche d'accrochage, - la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux enrobés denses à chaud de granulométrie 0/10 silicieux, - le compactage, - le collage des bords, - le raccordement à la chaussée existante. <p>Il tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation, y compris les écarts dans les épaisseurs de chaussée, l'exécution éventuelle par moitié de chaussée ou avec "Pont" pour véhicule.</p> <p>Il s'applique au m2 de tranchée revêtue.</p> <p>150 Réfection définitive de chaussée en béton bitumineux dosé à 145 Kg/m2</p> <p>LA TONNE:</p>	
<p>151</p>	<p>Réfection provisoire de chaussée avec imprégnation</p> <p>Ce prix rémunère la réfection provisoire de chaussée d'un revêtement monocouche sur l'emprise des tranchées et prend en compte les sujétions qu'impliquent ces travaux.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compactage, - l'application d'un revêtement monocouche à raison de 3 l/m², <p>Il tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation, y compris les écarts dans les épaisseurs de chaussée, l'exécution éventuelle par moitié de chaussée ou avec "pont" pour véhicule.</p> <p>Il s'applique au m2 de tranchée revêtue.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
<p>152</p>	<p>Réfection de chaussée en bicouche</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>Ce prix rémunère la réfection de chaussée goudronnée en bicouche sur l'emprise des tranchées et prend en compte les sujétions qu'impliquent ces travaux.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et mise en oeuvre des matériaux 0/30 pour le cloutage à 50l/m2, - l'imprégnation à 2,2 kg/m2, - le gravillonnage en concassé 6/10 à 12l/m2, - le compactage, - la première couche d'émulsion de bitume à 2.5kg/m2, - le gravillonnage en concassé 6/10 à 12l/m2, - la deuxième couche d'émulsion de bitume à 1.5kg/m2, - le gravillonnage en concassé 4/6 à 10l/m2, - le compactage, - toutes fournitures et mains d'oeuvre. <p>Il tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation, y compris les écarts dans les épaisseurs de chaussée, l'exécution éventuelle par moitié de chaussée ou avec "Pont" pour véhicule.</p> <p>Il s'applique au m2 de tranchée revêtue.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
153	<p>Essais de compactage</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la mise en oeuvre d'un essai de compactage pour le contrôle d'une réfection de chaussée quelle que soit la profondeur et la largeur de la tranchée ainsi que son remblaiement.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>L'UNITE :</p>	
EAUX USEES		
<p>CANALISATIONS</p> <p>Ces prix rémunèrent au mètre linéaire la fourniture à pied d'oeuvre et la pose de canalisations sur un fond de tranchée bien dressé suivant la pente du profil en long conformément aux prescriptions du fascicule 70 et des plan d'EXE.</p> <p>Ces prix comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture le transport et le déchargement, - l'approche et la pose de la canalisation - les raccordements, joints, colliers de centrage, coudes, coupes et manchons, et toutes autres pièces nécessaires au parfait assemblage des canalisations, - les percements et raccordements ou nouveau ou anciens regards. <p>Canalisations fonte ductile de type "INTEGRAL" ou similaire</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisations en fonte ductile série assainissement, avec revêtement intérieur ciment alumineux et revêtement extérieur zinc métallique (200g/m²) et peinture époxy, conforme à la norme en vigueur.</p> <p>Il comprend l'approche, la mise en place, le réglage selon le profil en long, le calage, les coupes des tuyaux, toutes fournitures, manchons, manchons pré-sablés, joints, mains d'oeuvre et sujétions, décompte sans déduction des longueurs occupées pour les pièces spéciales.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire de canalisations posées, les longueurs étant mesurées suivant l'axe de la canalisation.</p>		
154	<p>Canalisation fonte de 200 mm</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
155	<p>Canalisation fonte de 300 mm</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
156	<p>Raccordement de réseau ASSAINISSEMENT GRAVITAIRE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité le raccordement d'antenne ou de canalisations existantes sur le réseau ou regard en cours de pose.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements supplémentaires occasionnés et évacuation des déblais, - les découpes éventuelles du collecteur, - les raccords, joints et tuyaux pour raccordement, 	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	- le lit de pose et l'enrobage en sable 0/ 6 des ouvrages, - le remblaiement en grave 0/31.5, - les réfections éventuelles à l'identique. Y compris main d'œuvre et sujétions. L'UNITE :	
157	Raccordement de réseau ASSAINISSEMENT PRESSION Ce prix rémunère à l'unité le raccordement d'un refoulement EU existant sur le réseau ou regard en cours de pose. Il comprend : - les terrassements supplémentaires occasionnés et évacuation des déblais, - les découpes éventuelles de la canalisation ou le carottage du regard, - la création d'un accompagnement du refoulement dans le regard d'arrivée y/c pièces de fixation dont visserie inox - les raccords, joints et tuyaux pour raccordement, - le lit de pose et l'enrobage en sable 0/ 6 des ouvrages, - le remblaiement en grave 0/31.5, - les réfections éventuelles à l'identique. Y compris main d'œuvre et sujétions. L'UNITE :	
	REGARDS DE VISITE Regard de visite béton Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un regard de visite béton XA3 préfabriqué circulaire pour réseau eaux usées. Il comprend : - les travaux de terrassement en terrain de toutes natures y compris rocher, - l'évacuation des déblais, remblaiement, épuisement, blindage, - l'élément de fond étanche, angle selon les directions angulaires du regard, - la viroles avec joints à lèvres, éléments droits, hauteurs à la demande, - la fourniture et pose d'une dalle ou d'un cône réducteur avec feuillure destinée à recevoir le cadre du tampon, - la mise en place d'échelons de descente en aluminium si nécessaire. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation de la pente du couronnement, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme. Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour une profondeur maxi de 1.20 m entre le fil d'eau et le tampon. 158 Regard de visite béton de 800 mm L'UNITE :	
159	Regard de visite béton de 1000 mm L'UNITE :	
	Surprofondeur de regard Ce prix rémunère la plus-value pour l'exécution des regards béton ou matière composite donc la profondeur est supérieure à 1.20 m. Il s'applique au décimètre de surprofondeur au-delà de 1.20 m mesuré entre le fil d'eau et le tampon. 160 Surpronfondeur de regard béton de 800 mm LE DECIMETRE/METRE LINEAIRE :	
161	Surpronfondeur de regard béton de 1000 mm LE DECIMETRE/METRE LINEAIRE :	
	TRAVAUX PARTICULIERS 162 Hydrocurage du réseau Ce prix rémunère le nettoyage de réseau eaux usées par hydrocureuse.	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et l'amenée du matériel nécessaire au nettoyage, - l'exécution du nettoyage, - le repli de toute installation. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions et s'applique au mètre linéaire de canalisation nettoyée mesuré contradictoirement quel que soit le diamètre de la canalisation.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
	<p>163 Maintien en service du réseau de collecte</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en place d'un dispositif de pompage des eaux usées à partir du réseau existant y compris l'obturation et le refoulement des eaux usées en aval du tronçon de travaux concernés ainsi que toutes autres fournitures, main d'œuvre et toutes sujétions.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
	<p>BRANCHEMENTS PARTICULIERS</p> <p>164 Création de branchement complet ASSAINISSEMENT jusqu'à 7 ml</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité de branchement, l'exécution d'un branchement assainissement complet jusqu'à 7 ml de longueur quelle que soit la profondeur de la boîte de branchement projetée et du collecteur, à partir de la conduite principale jusqu'à la boîte de branchement positionnée en limite de propriété + 1,00ml de canalisation à l'intérieur du domaine privé y compris toutes fournitures et pose selon les prescriptions du maître d'œuvre, et conformément à la coupe type de branchement présentée dans le Carnet de Détails.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contact préalable avec le propriétaire de la parcelle concernée et la signature d'un PV indiquant la position de la boîte de branchement projetée, - l'enquête branchement en terrain privé : relevé altimétrique de la sortie des eaux usées existante de l'habitation et définition de la profondeur de la boîte de branchement projetée pour raccordement gravitaire au collecteur, - les sondages préalables en terrain de toute nature, y compris rocher (notamment pour recherche de la (des) canalisation(s) d'évacuation existante(s)), - le sciage pour tous types de revêtements et la démolition de chaussée et trottoir quel que soit le type de revêtement et son épaisseur, - la tranchée en terrain de toute nature et sondages, - la création d'accès pour engin mécanique si nécessaire, - la dépose et repose des clôtures et massifs végétaux, - le logement et le croisement d'ouvrages existants et de canalisations existantes, - le sciage pour tous types de revêtements, - le remblaiement de tranchée en GNT 4/6 pour lit de pose et d'enrobage, GNT 0/31.5 et grave émulsion sous Route Départementale, - la réfection de chaussée sur la largeur de tranchée +0.20m de part et d'autre, suivant le type de chaussée (selon CCTP) : <ul style="list-style-type: none"> - soit en en enduit monocouche provisoire puis enduit bicouche définitif - soit en enduit bicouche provisoire puis enrobé à chaud 0/10 6 cm d'épaisseur définitif (sur RD) - la réfection des bordures et des trottoirs conformément à l'existant - la remise en état des lieux comprenant les revêtements existants (sol et façade), - la plus-value pour zone encombrée, - la plus-value pour utilisation du BRH, - la plus-value pour terrassement exécuté à la main, - les raccordements aux réseaux privés, - le raccordement sur la conduite principale y compris pièces de raccord de branchement, coude, manchon, réduction... - la création d'une chute accompagnée dans le cas d'un branchement sur regard conformément au CCTP et ses annexes - la boîte de branchement à passage direct en 315 mm PVC SN8 avec rehausse 315mm - le tampon fonte articulé remplissable rond DN300 mm avec cadre carré 450mm*450mm muni d'une jupe en fonte de 175 mm minimum, classe C250, - la canalisation en PVC 160 mm SN 8 posée en tranchée y compris pièces de raccord, coude, manchon, réduction... - le percement de murs et passage sous fouilles, - l'évacuation des déblais y compris dans un centre de recyclage agréé, 	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>- les tests d'étanchéité, - l'hydrocurage du réseau en fin de chantier, - les plans de récolement. Cette prestation inclus tous les travaux inhérents aux problèmes de passage en terrain privés voire à l'intérieur des propriétés. Il tient compte de tous les aléas et sujétions et s'applique à l'unité pour un branchement effectué, quelle que soit la profondeur du branchement, pour un linéaire de branchement compris entre 0 et 7ml.</p> <p>LE FORFAIT : L'UNITE :</p>	
165	<p>Plus-value à la création d'un branchement complet ASSAINISSEMENT pour une longueur > 7 ml Ce prix rémunère la plus-value appliquée au prix "Création d'un branchement complet assainissement jusqu'à 7ml" pour tout branchement supérieur à 7ml.</p> <p>Il s'applique au ml supplémentaire au-delà de 7m. LE METRE LINEAIRE :</p>	
166	<p>Plus-value à la création d'un branchement complet ASSAINISSEMENT particulier sous RD Ce prix rémunère au ml de branchement la plus-value au prix "Création de branchement complet assainissement jusqu'à 7ml" pour la réalisation d'un branchement sur Route Départementale. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plus-value pour travaux sur Route Départementale et toutes sujétions de maintien de la circulation, - la plus-value pour passer en FONTE INTEGRALE DN 150 - la plus-value pour réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid sur la largeur de tranchée, - la plus-value pour décaissement de chaussée provisoire sur 0.20m d'épaisseur en surlargeur de 0.20m par rapport aux bords de tranchée, y compris mise en décharge et toutes sujétions, - la plus-value pour mise en place de grave émulsion ou grave bitume sur une épaisseur de 0.20m et en surlargeur de 20cm de part et d'autre des bords de tranchée, - la plus-value pour surlargeur de la réfection définitive de chaussée en bicouche, en surlargeur de 20cm de part et d'autre de la réfection en grave émulsion - toutes sujétions <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
FONTE DE VOIRIE		
167	<p>Tampon pour regard trafic intense classe D 400 Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un ensemble de cadre et tampon de regard non verrouillé en fonte ductile de classe D 400 pour trafic intense, y compris la mise à niveau pour la réfection définitive de la chaussée, scellements, toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions.</p> <p>Tampon de regard de DN 600 mm type PAMETANCHE ou similaire L'UNITE :</p>	
168	<p>Tampon de regard de DN 600 mm type PAMREX ou similaire L'UNITE :</p>	
169	<p>Grille pour caniveaux transversaux classe D 400 Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'une grille pour caniveaux transversaux verrouillé de type TRANSLINEA ou similaire en fonte ductile de classe D 400, conforme aux normes handicapées, y compris la mise à niveau pour la réfection définitive de la chaussée, scellements, toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions.</p> <p>Dépose de grille L'UNITE :</p>	
170	<p>Grille 400 x 750 mm type TRANSLINEA ou similaire L'UNITE :</p>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
BETON - MACONNERIE		
	<p>Béton Ce prix rémunère la fourniture et mise en oeuvre de béton, la fabrication, le transport s'il y a lieu ainsi que toutes sujétions.</p> <p>171 Béton pour petits ouvrages ou calage dosé à 250 Kg/m³ LE METRE CUBE :</p>	
PRIX POUR MEMOIRE		
	<p>172 Grave émulsion e =20cm Ce prix rémunère au mètre cube la mise en oeuvre d'une grave émulsion sur matériaux non traité de type grave calcaire concassée 0/31.5. Les granulats sont conformes à la norme en vigueur et les émulsions utilisées sont des émulsions cationiques à rupture lente ou surstabilisée. Il comprend : - la fourniture et mise en oeuvre de la grave émulsion conforme au CCTP par couche sur une épaisseur de 0.20m avec une largeur de 20cm de part et d'autre du bord de tranchée - le compactage adapté conforme aux prescriptions du SETRA. Toutes sujétions comprises, notamment protection des couvertures d'ouvrage et émergeant. LE METRE CUBE :</p>	
	<p>173 Décaissement de chaussée provisoire sur VC pour réfection définitive e=6cm Ce prix rémunère au m3 le décaissement de la tranchée provisoire sur Voie Communale sur une épaisseur moyenne de 6cm, le chargement, le transport et son évacuation à la décharge des matériaux, y compris le régalaage. Il comprend entre autres : - les personnels, la fourniture et la mise en oeuvre de tous les engins, matériaux et matériels nécessaire à la réalisation des travaux, le repli, le nettoyage ainsi que tous les aléas et sujétions compris. - l'amenée et le repli des engins de puissance adaptée, - la découpe de la chaussée à la scie à disque en surlargeur de tranchée de 20cm de part et d'autre de la tranchée - la réalisation du décaissement en tranchée et la démolition de chaussée, - le dégarnissage soigné autour des ouvrages enterrés à conserver, - tous les travaux provisoires pour la protection des ouvrages enterrés à conserver, - la réalisation des accès et cheminements piétons provisoires aux riverains en GNT 0/20 soigneusement compactés, - la mise oeuvre des balisages et des protections de sécurités nécessaires, - le chargement et l'évacuation des matériaux en décharge contrôlée. - le compactage du fond de forme, LE METRE CUBE :</p>	
	<p>174 Réemploi des déblais Dans le cas où la nature des terres en provenance des fouilles permet l'exécution des remblais dans les conditions requises. Ce prix rémunère au mètre cube le réemploi de matériaux du site sera soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre. Il comprend : - la reprise sur stock provisoire ou en layon, - la mise en oeuvre par couche d'épaisseur adaptée, le régalaage et le compactage soigné des matériaux mis en remblai, ce compactage permettant l'obtention d'une densité du sol au moins égal à 95% de l'O.P.M. Tous les aléas et sujétions de mise en oeuvre. LE METRE CUBE :</p>	